



BIOTECH - GERMANDE

HYGIENE - FORMATION - EVALUATION
RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

PROJET DE FORMATION

Etablissement	CCLIN EST
Intitulé de la formation	Maitrise du risque infectieux lié à l'entretien du matériel d'endoscopie
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">○ Appréhender le risque infectieux en endoscopie○ Identifier les points critiques de maîtrise d'une procédure d'entretien des endoscopes○ Savoir réaliser l'entretien manuel et automatique des endoscopes conformément aux bonnes pratiques○ Savoir mettre en œuvre les précautions standard lors de l'entretien des endoscopes et se protéger des vapeurs toxiques des produits○ Maîtriser les éléments d'assurance de la qualité suivants : traçabilité, évaluation des pratiques professionnelles, contrôle microbiologique des endoscopes et des laveurs-désinfecteurs d'endoscopes, maintenance des appareils
Cible	Toute personne amenée à réaliser l'entretien des endoscopes : infirmier(e)s (IDE, IBODE, IADE), aide-signant(e)s, agents de désinfection (agents de stérilisation, agents des services hospitaliers, brancardiers)

BIOTECH GERMANDE

Organisme de formation – 93 13 04 96 513

JOURNEE 1

Matin (0,5 jr) : Exposé théorique et TD

- Evaluation des connaissances (Pré-test)
- Epidémiologie des infections en endoscopie
- Nature de la contamination des endoscopes
- Les principaux facteurs d'échec d'une procédure de désinfection des endoscopes - Architecture interne des endoscopes
- Bonnes pratiques de désinfection des dispositifs médicaux : concepts généraux
- Utilisation des désinfectants à base d'acide péracétique et prévention du risque toxique
- Application des précautions standard lors de l'entretien des endoscopes

Après-midi (0,5 jr) : Mise en situation dans un service

- Réalisation de l'entretien manuel d'un endoscope : test d'étanchéité, nettoyages (matériel et méthode), gestion des valves et des pistons
- Réalisation du prétraitement d'un l'endoscope avant passage en LDE
- Les bonnes pratiques d'utilisation d'un laveur-désinfecteur d'endoscopes (les produits, les connectiques, les cycles, vérifications et contrôles de routine, branchement et débranchement d'un endoscope, lancement des cycles, lecture des tickets, changement des bidons, gestions des filtres, conduite à tenir en cas de dysfonctionnement...)

Matin (0,5 jr) : Exposé théorique et TD

JOURNEE 2

- Eléments d'assurance de la qualité :
- Maintenance préventive et curative du matériel
- Prélèvement microbiologiques des endoscopes et des LDE : intérêt, méthode, interprétation des résultats et conduite à tenir
- Objectifs et mise en œuvre d'une traçabilité
- Elaboration de fiches d'évaluation des pratiques professionnels

Après-midi (0,5 jr) : Exposé théorique et TD

- Situations particulières : endoscopie au lit du patient, endoscopie en dehors des heures ouvrables...
- Questions libres
- Evaluation des connaissances (post-test)
- Correction du post-test
- Présentation par chaque stagiaire d'un objectif d'amélioration individuel de ses pratiques
- Evaluation de la formation

BIOTECH GERMANDE

Organisme de formation – 93 13 04 96 513

Modalités d'évaluation de la formation	<p>Evaluation des acquis par le biais d'un questionnaire rempli par chaque stagiaire en début et en fin de formation (anonymat)</p> <p>Evaluation pédagogique de la formation par le biais d'un questionnaire remis à chaque stagiaire et faisant l'objet d'une étude à l'issue de la formation</p> <p>Compte-rendu de formation dans lequel apparaît le niveau d'acquisition de chaque stagiaire ainsi que les conclusions concernant le bilan pédagogique</p>
Modalités d'organisation	<p>Une convention de stage est établie entre le CCLIN EST et Biotech-Germande, organisme de formation continue enregistré sous le n°93130496513¹</p> <p>Formateur : D. Luu Duc (pharmacien hygiéniste) ou L. Vincent (IDE hygiéniste)</p> <p>Durée du stage : 2 journées (14h) - Horaires : 9h-17h</p> <p>Nombre de stagiaires : 1 groupe de 10 stagiaires maximum</p> <p>Lieu du stage : CCLIN EST</p> <p>Dates : à déterminer en 2010</p> <p>Tarif : cf devis n° DE 2652</p>

¹ Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. (L 6352-12 du Code du Travail)